

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Séance du 2 juin 2017

L'An Deux Mil dix-sept, le 2 juin, à 20 h 30

Régulièrement convoqué, le conseil municipal de la commune de Druyes les Belles Fontaines s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel Rigault, maire.

Les conseillers municipaux présents sont : Jean-Bernard Guibert, 1^{er} adjoint au maire, Daniel Patureau, 3^{ème} adjoint au maire, Jean-Jacques Nerdenne, Danielle Gerville – Reache, Baptiste Gauthier, Michel Adam, Nicolas Dupré, Mélanie Garcia, Guillaume Van de Cappelle

Absent excusé Arnaud Bigé avec pouvoir à Jean-Bernard Guibert.

Secrétaire de séance : Danielle Gerville-Reache

En ouverture de séance, le maire demande l'ajout de quatre points à l'ordre du jour : point d'apport volontaire, point financier, transports scolaires, subvention amicale des pompiers.

I - Lecture du compte rendu de la séance du 5 mai 2017 : accepté, les conseillers le signent.

II – Contrat de maintenance radar pédagogique :

Le maire propose de signer le contrat de maintenance du radar pédagogique installé il y a deux ans et garanti jusqu'à ce jour. Ce contrat assure toutes réparations et assistance technique en cas de panne. Le coût s'élève à 199 € hors taxes par an.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des présents et représenté, donnent leur accord au maire pour la signature du contrat pour un an.

III – Voirie communale :

Le maire a rencontré l'ATR de Toucy. Plusieurs travaux doivent être faits : réparation de la chaussée rue du Bon Dieu jaune en face de l'église, à l'angle de la rue Gambetta. Les abords de la chaussée de la rue du Bon Dieu jaune seront recouverts d'une émulsion de bitume pour éviter la projection du concassé sur la route, le sens interdit posé derrière l'église sera retiré et un stop au croisement de cette rue avec la rue Gambetta sera installé. Les services de la mairie devront couper la végétation avant le pont en direction des Ménages à cause du manque de visibilité. En haut de la rue Thiers, il est évoqué la possibilité de mettre un plateau ralentisseur de 8 mètres de long.

Jean-Jacques Nerdenne demande s'il est possible de remonter le plateau devant chez lui car les véhicules freinent à peine quand ils passent.

Daniel Patureau a rencontré l'entreprise Rolland pour les travaux de voirie qui seront réalisés à l'automne au lotissement de la Fauvin, la reprise des rives de la grande Poisse, le goudronnage du chemin du point de propreté et le rebouchage des caniveaux rue Thiers. Le maire propose de faire entrer ce projet dans le cadre de l'opération « villages de l'Yonne » pour obtenir une subvention de 30 %.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des présents et représenté, donnent leur accord au maire pour l'ensemble des travaux précités.

IV – Fin de contrat employée communale :

Cécilia Allard termine son contrat d'employée communale le 5 juin. Le maire la remercie pour les services qu'elle a rendus pendant ces trois ans à la commune et lui souhaite bonne chance pour l'avenir.

VI – Point d'apport volontaire :

Depuis un mois, les déchets au point de propreté n'ont pas été relevés. Ceci n'est pas la faute de la commune. L'entreprise chargée de faire la collecte de ces déchets a été mise en liquidation judiciaire. Un repreneur a été désigné mais celui-ci n'a pas les moyens techniques suffisants pour faire face à la situation, celle-ci commence néanmoins à se résorber ; reste le conteneur papier qui n'est toujours pas vidé. Il semble difficile de trouver un repreneur compétent et pour le moment, il n'y a pas de date avancée pour le conteneur papier.

VII – Point financier : la situation de la trésorerie au 2 juin n'appelle pas de commentaire particulier. Le détail est fourni aux conseillers présents : le montant des dépenses prévues sur juin s'élève à 38.100 €, le montant à recevoir sur juin s'élève à 18.297 €, soit une situation prévisionnelle fin juin à + 32.042 € compte tenu de la trésorerie au 02 juin d'un montant de 51 845 €. Ces chiffres ne tiennent pas compte du versement du FCTVA d'environ 52.000 € qui se fera prochainement.

VIII – Transport scolaire : compte tenu qu'il n'y a plus d'école à Andryes, l'arrêt du bus scolaire à Druyes serait supprimé. Pour continuer à bénéficier de ce service il en coûtera à la commune environ 1 500 € par an. Cette situation résulte des 8 enfants qui sont scolarisés à Etas la Sauvin, hors carte scolaire bénéficiant d'une dérogation. Le maire va intervenir auprès de la région et du département pour que le transport et l'arrêt à Druyes soient maintenus.

X – Subvention de l'amicale des pompiers :

Le dossier est complet et la demande de subvention de 800 € est acceptée à l'unanimité des conseillers présents et représenté (Nicolas Dupré, président de l'amicale, ne prend pas part au vote).

XI – Affaires diverses :

- a) Elections des 11 et 18 juin : le planning de la tenue du bureau est établi.
- b) Aire camping-car : la vente du terrain devrait intervenir sous peu. Le maire a pris contact, pour l'aménagement de l'aire de service avec quatre sociétés : l'entreprise Flot bleu, Urbaflux, Trigano et Aire service qui doivent envoyer un devis de travaux.
- c) Téléphonie mobile : le maire a rencontré l'entreprise Bouygues. Une demande a été faite pour obtenir la 4 G dès 2018.
- d) Association Tennis de Druyes : le maire fait lecture, d'une lettre de Monsieur André Chafar, actuel président de l'association qui donne sa démission pour raisons personnelles.
- e) Une page Facebook a été créée par la commune pour répondre aux propos tenus par le candidat du Front National aux élections législatives dans la première circonscription de l'Yonne qui assimile son parti avec la commune de Druyes.
- f) P'tit Drogien : il paraîtra dans la première quinzaine de juillet. Il est demandé aux associations d'envoyer rapidement leurs articles.
- g) Fleurissement : Danielle Gerville Reache, accompagnée de Jean-Bernard Guibert et Stéphane (le nouvel employé communal) ont fleuri tous les espaces de Druyes (église, mairie, château, lavoir, cimetière, place Jean Bertin, parking de la ville). La commission passera dans tous les quartiers en juillet pour préparer le concours annuel du fleurissement.
- h) Barbecues des Estivades : Daniel Patureau a participé à une réunion des Estivades. Des dates ont été retenues pour les barbecues ; cependant, il semble de plus en plus difficile de les réaliser dans certaines communes, cette année la commune de Druyes n'organisera pas cette manifestation.
- i) Salle des fêtes : des réparations (remplacement des urinoirs) vont être effectuées dans les toilettes.

Prochain conseil : le vendredi 7 juillet à 20 h 30